

Contrat de Réservation

Booking Contract

DATED'ARRIVÉE / FROM (Après 16H00/4PM) :
 DATE DE DÉPART / TO (Avant 10H00/10AM) :
 TYPE DE LOCATIFS / TYPE OF RENTAL :

Toutes les personnes participant au séjour doivent être notifiées.
 Tout changement restera à l'appréciation de la direction du camping.
 All persons participating in the stay must be notified.
 Any change will remain at the discretion of the campsite management.
 Chien / Chat autorisés (supplément). Sauf les catégories 1 et 2.
 Dog / Cat allowed (surcharge). Except category 1 and 2.

NOM - PRÉNOM / NAME - SURNAME:
 ADRESSE / ADDRESS :
 CODE POSTAL/POST CODE : VILLE/CITY :
 PAYS / COUNTRY: TÉL / PHONE:
 MOBILE : E-MAIL :
 DATE DE NAISSANCE / DATE OF BIRTH (pour taxe de séjour) :

NOMS / NAMES	PRÉNOMS / SURNAMES	DATES DE NAISSANCE / DATE OF BIRTH (JJ/MM/AAAA) /
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

SUPPLÉMENTS / EXTRA / Forfait ménage (au départ) Location draps 1 pers. Location draps 2 personnes Location Lit bébé Location Frigo 5€/jour
 Cleaning (check out) Bed linen 1 pers. Bed linen 2 pers. Rental baby Cot Rental Fridge 5€/day

PAIEMENT /
MONTANT DE LA LOCATION / RENTAL SUM : _____ €
 Acompte de 30% du montant total du séjour (paiement à la réservation à envoyer avec le contrat de réservation) : _____ €
 A downpayment of 30% of the total stay (payment must be sent with the reservation contract).
 Règlement par CB/virement ou Chèques Vacances (ANCV) à envoyer en LR.
 Le solde sera à régler avant le _____ The balance will be paid before _____
 soit 30 jours avant l'arrivée pour les séjours en locatifs. 30 days before arrival for rental stays.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales (en pièce jointe), des tarifs et de les accepter ainsi que me conformer au règlement intérieur du camping. Toute réservation ne sera prise en compte et confirmée qu'après réception de ce contrat dûment complété et signé, ainsi que de l'acompte.
 FAIT À : LE : ____/____/____
 SIGNATURE :
 (Précédée de la mention « lu et approuvé ») / (Preceded by «read and approved»)

Conditions Générales de Réservation

General Terms

LES TARIFS : Les tarifs diffusés par la SARL SOGESHPA n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis ; le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation définitive. Le prix arrêté lors de la réservation d'un emplacement comprend : l'eau, l'accès à la piscine, aux installations et animations sportives et ludiques. Nos hébergements localitifs comprennent l'équipement complet, le gaz et l'électricité.

MODIFICATION : Le locataire devra signaler par courrier toute modification concernant son séjour, le nombre d'occupants, le nombre de véhicules, etc... Le contrat est nominatif et ne peut être cédé qu'avec l'accord de la SARL SOGESHPA.

RESERVATION : Le contrat est formé à partir de la réservation définitive. Celle-ci n'interviendra qu'après réception du contrat et de l'encaissement de l'acompte accompagné des frais de réservation (20.00 €). Elle sera confirmée en retour par la SARL SOGESHPA.

L'acompte est de 30 % du prix total + 20,00 € de frais de réservation par emplacement ou par hébergement. Le solde est payable au plus tard 30 jours avant le début du séjour pour les hébergements et à l'arrivée pour les emplacements nus.

En cas de non respect des conditions ci-dessus la SARL SOGESHPA se réserve le droit de considérer que la réservation a été annulée avec les conséquences du paragraphe ci-dessous.

RETARD A L'ARRIVEE - DEPART ANTICIPE : En l'absence de message (téléphone, mail) précisant que la date d'arrivée a dû être différée, l'emplacement ou l'hébergement redevient disponible 48 heures après la date prévue d'arrivée et le paiement intégral des prestations demeure exigé et reste acquis à la SARL SOGESHPA. Aucun remboursement ne sera consenti.

Pour les emplacements : toute contestation sur l'emplacement doit être faite dans les 48 heures suivant l'arrivée auprès de la direction qui s'efforcera, dans la mesure du possible, de proposer un emplacement correspondant aux attentes du client. Dans le cas contraire ce dernier ne pourra se soustraire à son engagement ni réclamer de remboursement. L'emplacement doit être libéré avant 12 heures, propre et débarrassé de tout objet et détritus, il ne devra subir aucune modification (trigoles, barrières, plantations...).

Pour les hébergements : les séjours vont du samedi 16 heures au samedi 10 heures. En haute saison, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous pour l'état des lieux au plus tard la veille du départ. En basse saison, les jours et heures d'arrivée et de départ se font selon convenance et en accord avec la direction.

ANNULATION — GARANTIE :

Elle doit être obligatoirement faite par écrit (lettre, fax ou mail). La date de prise en compte pour l'annulation sera celle de la réception par la SARL SOGESHPA.

En cas d'annulation il vous sera retenu ou vous restez nous devoir à titre d'indemnité de rupture du contrat :

* Un montant égal à 30 % du séjour si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

* Un montant égal au total du séjour, si vous annulez moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée.

Dans tous les cas, les frais de réservation ne sont pas remboursés.

ANIMAUX DOMESTIQUES :

Un seul animal par hébergement localitif et maximum 2 animaux par emplacement nu. Les animaux bruyants ou agressifs ainsi que les catégories 1 & 2 ne sont pas admis à l'intérieur du camping. La présentation du carnet à jour de vaccination, le tatouage et le port du collier sont obligatoires pour tout animal domestique. Aucun animal ne doit être laissé seul dans une location ou sur un emplacement. Les besoins se font à l'extérieur de l'enceinte du camping et dans tous les cas doivent être ramassés par les propriétaires. La direction se réserve le droit d'exclure le ou les propriétaires des animaux dont le comportement aurait ou pourrait causer une gêne ou un danger pour autrui. Dans ce cas aucun remboursement ne pourrait être exigé.

Les dégradations faites par un animal sont à la charge de son propriétaire ou de son accompagnateur.

HEBERGEMENT LOCALITIFS — CAUTIONS

Un chèque de caution de 200 € vous sera demandé à votre arrivée et restitué en fin de séjour après la visite de départ (en garantie d'éventuels frais de remise en état, dégradations, bris ou perte de matériel non signalés et réglés avant le départ). Dans votre location vous trouverez une fiche d'inventaire. Toute anomalie ou manquement doit être signalé dans les plus brefs délais et au plus tard le lendemain de l'arrivée avant 12 heures afin de ne pas en subir le préjudice.

MENAGE : Un chèque de caution de 80 € (en garantie du nettoyage) vous sera demandé à votre arrivée et restitué en fin de séjour si la visite de départ ne présente pas d'anomalie. Dans le cas où le nettoyage du mobil home n'est pas satisfaisant le chèque sera conservé par la direction.

REGLEMENT INTERIEUR (disponible sur simple demande à la réception, sur le site internet et affiché dans le camping) Toute personne présente sur le camping s'engage à respecter le règlement intérieur notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

La direction se réserve le droit d'expulser sans préavis ni remboursement les personnes qui manqueraient au respect d'autrui et au règlement intérieur.

DROIT A L'IMAGE :

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping Oasis du Verdon à utiliser sur tous supports les photos de vous ou de vos enfants qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

RESPONSABILITE : La responsabilité de la S.A.R.L. SOGESHPA, dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de :

Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour.

Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.

Dommages causés ou subis par les véhicules stationnant ou circulant dans l'enceinte ou à l'extérieur du camping.

Blessure ou accident pouvant survenir lors des animations organisées à l'intérieur ou à l'extérieur du camping.

Toute réclamation relative aux conditions de déroulement du séjour doit être formulée sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate. A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions pleinement satisfaisantes et des lors, ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les litiges éventuels seront de la compétence des tribunaux de Draguignan.